

---

---

MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Du Vendredi 16 septembre 2022 à 18h30

\*\*\*\*\*

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Benoît BALLUET, M. Grégory CARLIER

Absent excusé : Mme Christine COQUELLE

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour initial (adhésion au dispositif de recueil de signalements). Accepté à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

DECISION N° 108/2022 portant signature d'une Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour des travaux neufs de voirie - TN 2021 - Commune de Hervilly

Finances - Budget annexe Centre Aquatique - Modification de tarif : Par délibération n°2021-107 du 26 juillet 2021, par laquelle le conseil communautaire a validé la création d'un pass de 5 entrées, valable pendant 15 jours consécutifs (vente réservée exclusivement aux communes membres de la CCHS), il est proposé d'étendre la validité de ce pass, sur la durée des vacances scolaires. Par exemple, pour l'été 2022 : du 11 juillet 2022 au dimanche 28 août 2022 (centre aquatique fermé du 29 août au 11 septembre pour vidange).

Administration Générale - Vente de terrain : La Communauté de Communes de la Haute Somme a été sollicitée par un exploitant agricole pour l'acquisition d'un terrain, d'une surface totale de 6 347m<sup>2</sup>, situé à Roisel rue de Cambrai (sortie de Roisel vers le hameau de Sainte Emilie, cf. page suivante). Les domaines ont estimé la valeur à 8 000 €.

Les acquéreurs souhaitent partager les frais d'acquisition.

Administration Générale – Achat d’une parcelle : Dans le cadre de l’implantation de la maison de Canal et de la Nature (nom non officiel), le conseil communautaire devra autoriser le président à lancer les démarches pour acquérir la parcelle AC239, située à Cléry sur Somme, d’une superficie de 8 497m<sup>2</sup>.

Les domaines seront consultés prochainement. Une nouvelle délibération sera alors actée lorsque l’estimation des domaines sera connue.

Intervention de la société Cristal Union, concernant la campagne betteravière 2022/2023.

Présentation des différents services proposés par Somme Numérique.

Finance – Taxe d’aménagement : Le loi de finances 2022 a transformé la possibilité de reverser la taxe d’aménagement, entre des communes membres et leur EPCI. L’ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d’aménagement, est venue modifier les dates de prises de délibération relative à la TA. Ainsi, pour application des modalités souhaitées en 2023, la date limite de délibération est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Sur les secteurs hors ZAE, les Communes devront décider du taux qu’elles souhaitent voir appliquer, de 1 à 5 %.

Administration Générale : Dans le cadre de travaux pour des raccordements électriques en souterrain, mise en place d’une convention de servitude entre la CCHS et ENEDIS. Une indemnité unique et forfaitaire de 15 € est prévue.

Administration Générale : Vente d’une parcelle : Terrain route de Barleux à Péronne (160 m<sup>2</sup>) pour un montant de 25 000 € (frais à charge de l’acquéreur).

### Conseil d’école :

Les effectifs pour la rentrée 2022 sont les suivants :

- Maternelle de Bernes entre 39 et 40 enfants (13 G, 12 M, 10 P, 4 TP)
- Maternelle de Roisel 59 enfants
- Élémentaire 186 enfants

Soit un total de 285 enfants sur l’ensemble du SISCO Haute-Somme

Actions du troisième trimestre : Piscine, Médiathèque, projet littéraire, sortie USEP, sortie Berck, spectacle de fin d’année, projet musique, Cross, journée récréative.

Une maintenance des ordinateurs est à prévoir, en effet, certains ne sont pas compatibles avec l’utilisation du TBI.

L’élection des parents d’élèves aura lieu après la rentrée par correspondance.

Divers travaux sont à prévoir : l’installation de capteur de CO<sub>2</sub>, réparation de certains volets, radiateur à réparer au dortoir de la Maternelle de Roisel. La réparation d’une porte est également à prévoir à la Maternelle.

Les enseignants renouvellent leur demande pour l'installation de poubelles de tri.

### **SISCO Haute Somme :**

Tarifs cantine : Hausse du ticket de 0.20 centimes d'euros soit 3.60 € par repas. La Présidente propose la mise en place d'une tarification sociale dont le fonctionnement est le suivant : une grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Une aide de l'Etat de 3 € est apportée par repas facturé à 1 € maximum.

Tarifs garderie : La Présidente propose de revoir le fonctionnement actuel pour passer à une facturation à la journée. Après concertation, le tarif de 1 € / jour est proposé et voté à l'unanimité.

Achat de capteur CO2 : Sur demande de la Commune de Roisel, le SISCO va prendre en charge l'achat des capteurs. Une demande de subvention est possible.

Débat sur la mise en place d'une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement.

VOTE : 1 Contre, 5 Pour, 1 Pour (sans participation financière)

Matériel informatique : il a été décidé que le SISCO reprenait à sa charge les factures ENT (Espace Numériques de Travail qui permet aux élèves et à leur famille, d'accéder avec un code personnalisé aux informations de l'établissement, au suivi scolaire, à une messagerie...) de ROISEL et de BERNES.

Il a été décidé que le SISCO devait prendre en charge l'achat de 3 PC à l'école primaire. Une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion du SISCO pour décision modificative a apportée au budget.

### **Syndicat d'eau :**

Canalisation entre Buire et Courcelles à refaire. Point sur l'ensemble des travaux en cours, à noter une hausse importante du coût des tuyaux.

Le coût d'une borne à incendie et de 2 600 euros environs. Les tuyaux PVC ne sont plus recommandés en raison des risques sur la santé.

## **II) Délibération taxe d'aménagement**

Une convention de non reversement de la taxe d'aménagement est mise en place par la Communauté de Communes. En effet, la loi de finance 2022 a transformé la possibilité de reverser cette taxe par délibération concordante. Après discussions, et vote, le conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention et fixe décide d'instituer la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Pour rappel, cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

### **III) Baisse du prix du terrain**

Suite à la mise en vente du terrain communal de Montigny, Monsieur le Maire propose aux conseillers présents une baisse importante du prix du terrain. En effet, malgré l'affichage et la communication le prix initial de 15 000 euros constitue un frein à l'achat.

Après échanges, le conseil municipal décide de baisser le prix à 9 500 euros. Monsieur le Maire se charge d'en informer l'office notarial de Roisel.

### **IV) Recensement 2023**

Pour rappel, le dernier recensement a eu lieu en 2017. L'enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. En 2017 70% de la population recensée a répondu par internet.

Monsieur le Maire est désigné comme coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement de la population. Une journée de formation, dispensée par l'INSEE, aura lieu le 13 octobre 2022.

Le Maire doit désigner un agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants.

### **V) Délibération projet éolien et choix du promoteur**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes. Les sociétés KDE ENERGY France et WPD, spécialisées dans le développement et l'exploitation de centrales de production d'électricité d'origine éolienne ont réalisé un diagnostic technique pour l'implantation de 3 à 5 éoliennes loin des habitations. Après discussions, la majorité du conseil opte pour la société KDE ENERGY, à raison de 7 voix POUR KDE ENERGY, 1 voix POUR WPD et 2 ABSENCES.

Après délibération, à raison de 9 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil municipal autorise de manière exclusive la société KDE ENERGY: à contacter les propriétaires et les exploitants des parcelles potentiellement concernées, dans la perspective de signer des promesses de bail, à réaliser les études de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune, à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires à l'étude de faisabilité, Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au projet de parc éolien.

L'objectif de ce projet est surtout financier et avoir la mainmise sur le projet avec des éoliennes loin des habitations et éviter qu'un autre promoteur installe des éoliennes sans notre accord près des habitations. Notre retour d'expérience va permettre d'éviter les nuisances du parc éolien de Bernes existant.

### **VI) Organisation Noël (Aînés et enfants)**

La distribution des colis de Noël et des bons d'achats pour les aînés de plus de 65 ans est prévue le week-end du 10 et 11 décembre 2022. La composition du colis est en cours de réflexion. L'enveloppe allouée aux colis et aux bons d'achats reste la même.

L'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS organise un repas de l'amitié le dimanche 11 décembre 2022 à midi (salle des Fêtes de Bernes). Une réflexion se pose sur l'organisation de l'arbre de Noël le samedi dans cette même salle des fêtes.

L'enveloppe allouée aux cadeaux des enfants reste la même.

## **VII) Réunions commissions**

Monsieur le Maire remercie les habitants et les élus membres des différentes commissions participatives. Les prochaines réunions auront lieu au premier semestre 2023 afin de réfléchir à d'autres aménagements.

## **VIII) Subvention annuelle Association**

Suite à une demande de subvention par le Président de l'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS, présidée par Monsieur Gérard DODRE, Monsieur le Maire fait un rappel de l'ensemble des manifestations (repas des aînés, spectacle de Noël, Pâques, soirée couscous, 14 juillet, feu de la Saint-Jean...) à l'ensemble des conseillers. Proposition d'une subvention annuelle de 500 € votée à l'unanimité par les conseillers présents.

## **IX) Devis toiture**

Monsieur BONNEL.L signale aux conseillers une fuite au niveau du grenier du logement communal (puits de lumière) ainsi que des tuiles manquantes ou défectueuses sur la façade arrière. A ce jour nous avons reçu deux devis (500 € et 1080 €). Un troisième devis va être demandé afin de comprendre cet écart.

## **X) Point travaux logement communal**

Suite au départ de notre locataire, nous avons entrepris des travaux de rénovation dans l'ensemble du logement (dalle, pose de carrelage, peinture...). Monsieur le Maire rappelle l'objectif de terminer les travaux rapidement afin de trouver un nouveau locataire avant la fin de l'année. Des travaux sont également à prévoir dans la salle de bain (parquet à changer car en très mauvais état et installation d'une ventilation), changement des radiateurs électriques au deuxième étage, rénovation des murs d'une des 4 chambres, remplacer une fenêtre encore en simple vitrage, et rendre le logement autonome en fioul.

Monsieur le Maire rappelle le rôle du conseil municipal dans la gestion et le suivi du patrimoine communal. Un remerciement est fait auprès des bénévoles et élus présents pour la réalisation des travaux.

## **XI) Point emploi communal**

A notre grand étonnement, Pôle Emploi n'a pas souhaité renouveler le contrat PEC de notre agent communal, désormais, il faut être au RSA pour être éligible. Le contrat de M.BIGORNE a pris fin le 5 septembre. L'ensemble du conseil remercie M.BIGORNE pour son professionnalisme. Nous recherchons une solution pour maintenir cet emploi.

Après avis du centre de gestion, il est possible de conserver notre agent communal en CDD avec une durée de 10h maximum par semaine. A noter que l'état n'accorde aucune aide pour les CDD. L'annualisation va permettre à l'agent de réaliser les heures de travail de mars à octobre. Une recherche est en cours afin de mutualiser le contrat de Bruno avec une autre Commune.

Proposition d'un contrat temporaire de 15 jours à partir du lundi 17 octobre afin de rendre le village et le cimetière propre pour la Toussaint et le 11 novembre.

Monsieur le Maire se charge d'appeler M.BIGORNE pour lui proposer ce contrat.

## **XII) Convention d'adhésion CDG80 (ajout à l'ordre du jour)**

A la demande du centre de gestion 80, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'adhésion avec qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties concernant le recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes à leur intégrité physique, de discrimination, et d'harcèlement.

Accepté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents.

## **XIII) Questions diverses**

Déploiement fibre optique : Une réunion de présentation est prévue fin septembre afin de nous présenter les travaux et connaître le calendrier prévisionnel. Nous espérons que les travaux seront terminés avant la fin d'année 2023.

Eclairage Public : Un effort est demandé aux collectivités concernant la consommation d'énergie. Monsieur le Maire propose d'éclairer uniquement de 6h30 à 8h et 17h à 19h30 jusqu'à nouvel ordre.

En raison du délestage possible dès le 15 octobre, les décorations de Noël ne seront pas éclairées cette année. La Commune doit montrer l'exemple.

Logement : Monsieur le Maire propose une révision du montant de la location du logement Communal (F6) actuellement à 500 euros. Après discussions, la majorité du conseil municipal opte pour une location à 600 euros suite à l'ensemble des travaux réalisés et un loyer qui n'a pas augmenté depuis une dizaine d'année.

La séance est levée à 21h20